

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENONQUEES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et
Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de
signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 septembre 1847.

Nous recevons aujourd'hui le spécimen d'un journal ministériel qui paraîtra du 10 au 15 septembre. La direction en est confiée, dit-on, à M. Charles Reybaud, ancien rédacteur du *Constitutionnel*. M. Charles Reybaud est d'un caractère assez pacifique, et, s'il suit ses inspirations, le journal qu'il va diriger n'aura pas les allures violentes et provocatrices de l'*Époque*, qu'il paraît appelé à remplacer. Mais d'autres influences pourront se faire jour autour de lui et l'entraîner dans une polémique irritante et fâcheuse.

Le *Conservateur*, car c'est ainsi que s'intitulera le nouveau journal du ministère, n'explique que d'une manière fort réservée les véritables motifs de sa fondation ; il se contente d'alléguer « qu'il y a une grande lacune à remplir dans la presse, » et que la part faite dans la discussion quotidienne aux opinions gouvernementales et modérées n'est pas en proportion avec l'importance du rôle que ces opinions jouent dans le pays, sans toutefois nous dire d'où vient cette grande lacune qu'il veut combler.

Ce que l'on ne dit pas dans le spécimen du *Conservateur* est facile à deviner, et nous n'aurons pas de grands efforts à faire pour que l'on comprenne clairement ce qui a amené sa création. Ce vieux parti conservateur, qui depuis dix-sept ans s'est maintenu au pouvoir, qui a matérialisé la politique, livré l'honneur de la France en compensation d'une paix douteuse, se sent pris de vertige, et voit que le mouvement des idées l'entraîne hors de sa sphère. Pour ne pas céder aux entraînements des siens, il fait un nouveau journal qui pourra combler la lacune que des désertions opèrent dans ses rangs. On sait avec quelle ardeur la *Presse* a attaqué le ministère durant cette session ; elle l'a mis en quelque sorte aux abois. Les conservateurs purs ne peuvent donc pas lui continuer leur estime ; la politique qu'elle a adoptée leur paraît compromettante, et en cela ils ont raison. Que le gouvernement accepte demain le programme de la *Presse*, c'en est fait du *statu quo*, la paix est chancelante, et nous nous exposons à un conflit armé avec l'Autriche. Or, on n'a pas fait tant de genuflexions depuis dix-sept ans devant la sainte-alliance pour en perdre le fruit par une intervention en faveur du pape. Quand on a sacrifié la Pologne, refusé la Belgique, on se soucie bien que les Autrichiens soient tout puissants à Rome et le pape opprimé ! Est-ce qu'il y a là un intérêt assez pressant pour se quereller avec l'Autriche ? Il faut être bien insensé pour le penser, et tenir fort peu aux superbes résultats obtenus par le système de la paix à tout prix.

La politique de la *Presse* n'est plus conservatrice ; elle est hargneuse, saccadée, propre à tout brouiller tant au dedans qu'au dehors. On ne doit donc plus considérer ce journal comme bien pensant, et sa nouvelle politique fait du vide dans la saine politique conservatrice. Le *Journal des Débats* lui-même s'est montré, vers la fin de la session, fort peu dévoué ; ne l'avons-nous pas entendu déclarer que le ministère avait manqué d'activité, et que la session avait été stérile ? n'était-ce pas l'accuser d'impuissance, ainsi que les conservateurs qui le soutiennent ?

Cette position équivoque prise par le *Journal des Débats* n'a pas rassuré le ministère, qui a vu alors qu'il y avait une grande lacune à remplir dans la presse, et qui a mis en mouvement ses plus fervents appuis pour créer le *Conservateur*. On veut par là balancer l'influence parfois dangereuse du *Journal des Débats*, le contenir, et en même temps remplir le vide fait par la défection de la *Presse*. On sentait qu'il était périlleux de n'avoir plus à son service que le *Journal des Débats* orné du *Moniteur Parisien*, journal dont on ne soupçonne même pas l'existence dans les départements.

De ceci il faut conclure que l'influence du parti ministériel va chaque jour décroissant ; c'est ce que prouve la fondation du *Conservateur*. Si la *Presse* n'avait pas fait scission avec les conservateurs-bornes, si le *Journal des Débats* lui-même n'avait pas paru inquiétant, on n'aurait pas trouvé qu'il y avait une grande lacune dans la presse, on se serait contenté des moyens de publicité qu'on possédait ; mais comme on n'est sûr de rien, on a fondé un nouvel organe. Sa durée sera-t-elle longue ? Nous ne le pensons pas, et tout nous porte à croire qu'il ne survivra pas à la chute du ministère, que nous croyons prochaine. La création du *Conservateur* est un signe de sa décadence et du vide qui se fait autour de lui. C'est parce que tout se disloque dans la machine gouvernementale qu'on cherche à l'ébrançonner ; mais les fondations sont bien compromises, et l'édifice menace ruine. Nous verrons si le *Conservateur* pourra lui redonner quelque solidité.

On lit dans le *Commerce* :

« Le nouveau gouverneur de l'Algérie poursuit, sous le patronage qui travaille pour lui, l'organisation des services de notre colonie africaine. On nous fait savoir, relativement à cette organisation, de nombreux détails que nous nous abstentions de reproduire. Il nous semble que l'administration est désormais en demeure de s'expliquer sur les changements et les décisions qu'on lui attribue. Si l'on conserve quelque respect pour l'opinion d'un pays qui se prétend en possession du régime de la publicité, on ne peut persister à garder plus long-temps le secret sur les modifications très profondes que l'on fait subir à l'importante organisation de notre colonie. »

On lit dans le même journal :

« Lorsque, en 1840, les événements de Syrie compromirent un instant la paix du monde, lorsque l'intervention austro-britannique écrivait, avec un permis délivré par la Russie et par la France, un de nos plus fidèles alliés, notre belliqueux système se hâta... de poser la première pierre des forts détachés qui entourent actuellement Paris.

« Aujourd'hui, l'orage gronde de nouveau à l'extérieur : l'Angleterre, qui voit une crise imminente en Espagne, un mouvement d'une portée immense déjà commencé en Italie, arme ses flottes et se tient prête à toute éventualité ; l'Autriche, non contente de menacer l'indépendance des états italiens par la concentration de ses troupes à l'extrême frontière de la Lombardie, exaspère, par une provocation odieuse, des populations déjà surexcitées par une pensée d'émancipation nationale. Au milieu de ces symptômes précurseurs d'une prochaine tourmente, que fait notre gouvernement ? Il exerce la garnison de Paris et de la banlieue à des combats de chaussée et à des simulacres de luttes dans les rues.

« Chaque matin on peut voir (et nous l'avons vu de nos propres yeux) les soldats d'un régiment de ligne simuler, dans les allées du Luxembourg, des surprises, des alertes, des défenses de lieux fortifiés, se porter en avant en tirailleurs, se replier, se grouper en petits pelotons, le tout sur une échelle qui n'a rien de commun avec le service en campagne, et dans des proportions ou conditions qui s'appliquent à peu près exclusivement aux exigences d'une lutte engagée, par exemple, dans les rues d'une grande ville.

« Le même spectacle frappe le promeneur qui s'aventure hors barrières. Là, c'est dans les rues mêmes de nos populeux faubourgs que la troupe se livre aux évolutions que nous venons d'indiquer, bien qu'elle ait à sa portée, à quelques pas plus loin, de vastes champs de manœuvres.

« N'y a-t-il pas quelque chose de profondément significatif dans cette tactique constante de nos gouvernants, qui, chaque fois que les événements les pressent, les mettent en demeure d'agir au dehors, tournent invariablement toutes leurs préoccupations vers l'intérieur, et répondent aux arrogants défis de l'étranger par des mesures de précaution qu'inspirent évidemment des craintes tirées d'un tout autre ordre d'idées ? »

Les journaux de Londres continuent à accumuler les sarcasmes sur l'inaction de notre gouvernement en présence des grands intérêts qui vont se débattre en Italie sans son concours, et ils saisissent cette occasion pour lui reprocher son égoïsme endureci, l'insensibilité qu'il montre en face de tout ce qui devrait lui remuer la fibre, l'impudeur avec laquelle il abdique le généreux protectorat des faibles, antique et glorieux apanage de notre nation.

Si quelque chose pouvait, comme on dit, donner du cœur au ventre à nos gouvernants, ce seraient sans doute ces coups d'épéron venus du dehors ; mais où il n'y a rien, etc., etc. Voici comment s'exprime notamment le *Morning-Chronicle* :

« La France, qui autrefois avait un cœur et des espérances assez larges pour les griefs et les douleurs de toute l'humanité, la France ne donne pas le moindre témoignage de sympathie à ceux qui entrent dans une carrière de régénération non moins dangereuse que la sienne, quoique, nous l'espérons, moins féconde en calamités de tout genre. Arrivée par des efforts inouïs à la liberté de l'action de la pensée et de la parole, elle n'ose pas tendre une main secourable à ceux qui voudraient franchir le terrain escarpé sur lequel elle a été la première à porter ses pas ; elle n'ose pas, de peur de faire naître des espérances qu'elle ne pourrait réaliser, donner même un faible encouragement à ceux qui comptaient principalement sur elle au jour du danger. La cause pour laquelle le sang a coulé sera de nouveau trahie et foulée aux pieds par des despotes, sans qu'elle puisse rien entreprendre pour sa défense.

« Ce n'est pas tout. Il semblerait que ce fût le sort inévitable de la nation française, non seulement de rester paralysée dans le réseau des intrigues absolutistes au prix de ses plus chers intérêts, mais en outre d'expier doublement la trahison envers la liberté constitutionnelle qui aura été commise par ses gouvernants. D'abord, son retour à une sage politique intérieure sera gravement compromis par la prépondérance qui aura été assurée à l'influence absolutiste dans le midi de l'Europe. En second lieu, il faut que la France se résigne à la certitude que la postérité la rendra responsable des crimes commis.

« Les regrets tardifs et impuissants d'un peuple désabusé sont d'un faible poids aux yeux de l'histoire. Voilà ce que nous appelons une fausse position : fausse pour les intérêts et l'honneur, les souvenirs et les espérances, le passé et l'avenir de la France ! »

On lit dans la *Patrie* :

« On prétend que le conseil qui a été tenu avant-hier, et auquel assistait le roi, aurait décidé l'envoi d'une escadre en Italie, dans le cas où les Autrichiens refuseraient d'évacuer Ferrare.

« On assurait ce soir à la Bourse que les navires anglais aperçus tout récemment en vue des côtes d'Italie ont opéré un débarquement près d'Ancône.

« Cette nouvelle, fort accréditée au moment où nous mettons sous presse, a produit une vive sensation. »

Paris, le 1^{er} septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Pasquier a fait publier l'interrogatoire de M. Allard, chef de la police de sûreté, et de M. Philippe, inspecteur principal de cette police. Tous deux sont d'accord sur ce point, qu'on n'a pas perdu de vue le duc de Praslin du moment qu'on l'a mis en surveillance. Il allait souvent aux lieux d'aisance ; mais on laissait la porte entr'ouverte. Les agents pensent que le poison a dû être pris par le duc pendant qu'il était dans sa chambre et avant l'arrivée de la justice. Ce n'est là qu'une opinion, que les faits démentent. Quand le duc de Praslin s'est présenté devant la justice, il n'avait pas l'air d'un homme qui vient de se faire justice à lui-même. Il a demandé au procureur-

général si on soupçonnait quelqu'un ; il avait la figure aussi calme qu'il lui était possible après un tel événement. Ce n'est, à coup sûr, qu'après la déclaration foudroyante faite si maladroitement au duc par M. le procureur-général sur sa culpabilité, que le duc s'est troublé. Il ne se serait pas troublé s'il s'était empoisonné auparavant, et c'est à la suite de ce trouble, né de son désespoir, et avant d'être mis en surveillance, qu'il a dû avaler de l'arsenic.

— M. Evrard Saint-Jean n'est pas mis à la retraite ; il passe à l'intendance militaire de Toulouse, où il remplace M. Verdun. M. Tugnot de Lanoye, directeur de l'artillerie, quitte aussi le ministère et passe aux poudres et salpêtres ; son successeur est le général Bonnet. Le service des invalides passe sous la dépendance du général Tarlé, successeur de M. Evrard Saint-Jean. M. Martineau des Chenetz n'a plus que des fonctions honoraires, mais il garde son traitement, attendu que l'état du budget permet ces sortes de prodigalités. M. Mahéruault devient secrétaire-général, les fonctions de sous-secrétaire d'état étant supprimées.

— Nous avons vu hier par nous-mêmes les attroupements de la rue Saint-Honoré. Cela ne présente aucune gravité ; quatre ou cinq cents ouvriers se promenaient dans un rayon de deux ou trois cents pas, tandis qu'une escouade de gardes municipaux les surveillaient. Quelques cris se faisaient entendre, et voilà tout. Paris, du reste, moralement fort agité par les derniers événements, n'a jamais été plus paisible dans les rues, et jamais non plus on n'a rencontré plus d'étrangers. On dirait que les départements et l'Angleterre s'y sont donné rendez-vous.

— On a fait courir le bruit de la nomination de M. Bignon à la place de M. Cunin-Gridaine. Nous ne savons ce qu'il a de fondé. M. Saglio, député, deviendrait sous-secrétaire d'état. On songe, dit-on aussi, à remplacer le général Trézel, qui commençait à porter enfin la lumière dans les malversations, par le maréchal Bugeaud, l'homme aux bouddous. Quant à l'élevation de M. Guizot à la présidence du conseil, nous croyons toujours qu'on reculera devant l'affront qu'on infligerait au maréchal Soult en lui ôtant cette présidence dans un moment où une récente polémique et de récents débats de cour d'assises donneraient à cette retraite une signification dont le maréchal ne s'arrangerait certainement pas.

— Hier, la chambre des mises en accusation a rendu son arrêt dans l'affaire du sieur Rosemond de Beauvallon, inculpé de faux témoignage.

La cour a annulé l'instruction faite par M. le conseiller Perrot de Chézelles, par le motif que ce magistrat, qui ne faisait pas partie des juges composant la cour d'assises, n'était pas compétent pour procéder à cette instruction. La cour a néanmoins maintenu le mandat d'arrestation décerné par M. le président des assises contre l'inculpé, et réservé au procureur-général de requérir une nouvelle instruction par un magistrat compétent.

En exécution de cet arrêt, et sur un réquisitoire de M. le procureur-général, M. d'Esparbès de Lussan a délégué M. le conseiller Michelin, qui siègeait à la cour d'assises lors de la comparution et de l'audition de l'inculpé Beauvallon.

Le *Moniteur Parisien* continue de garder le silence sur la mission qui aurait été donnée à un des principaux témoins dans cette affaire, M. Granier de Cassagnac, qu'on aurait envoyé en Amérique.

On n'avait pas essayé l'application de la jurisprudence Bourdeau avec une audace semblable à celle dont le préfet de Blois et deux fonctionnaires municipaux viennent de faire preuve. Voici les faits.

Le 22 août, le *Courrier de Loir-et-Cher*, sur quelques renseignements qui attribuaient le maintien de la hausse aux agents de l'administration des vivres de la guerre et à la commission d'approvisionnement de la ville, laquelle, revendant ses blés, les tenait à un taux élevé pour moins perdre, écrivait les lignes suivantes :

« Un autre journal attribue le maintien, à Blois, du prix élevé du pain aux spéculations à la hausse d'un boulanger de la ville. Ce journal est dans l'erreur ; le maintien de la hausse a une cause beaucoup plus étrange. Si nous sommes bien renseignés, c'est à l'administration même qu'il faudrait s'en prendre. »

Depuis neuf mois la presse entière n'a cessé d'imputer aux maladresses, à l'incurie, à la tolérance de l'administration pour la spéculation, la cherté des subsistances, et nul n'a songé à attaquer la presse, encore moins à lui intenter des procès de tendance. Or, il a plu au préfet de Loir-et-Cher, M. Lezay-Marnésia, dont ce journal avait eu le tort grave d'attaquer la loterie au profit des inondés, loterie qui a soulevé les plaintes de tout le pays, il a plu à ce préfet de se reconnaître dans le mot *administration* ; puis, en torturant le sens de cet article, il y a vu une diffamation. Mais, comme à lui tout seul il ne pouvait pas se dire l'administration, même locale, il s'est adjoint les deux maires intérimaires de Blois (le maire étant mort), et tous trois collectivement ont fait citer le journal devant le juge de paix, en conciliation, demandant la bagatelle de 6,000 f. de dommages-intérêts. Cela ressemble à une plaisanterie, mais M. Lezay ne plaisante jamais que quand il fait des loteries.

Nous recommandons le procédé de ce préfet-modèle à tous les préfets et à tous les maires de France. Ils ont un moyen infailible de gagner 6,000 f. (pourvu que le juge de paix se prête à ce jeu), car il est probable qu'il y a dans le chef-lieu un journal qui se plaint de l'administration.

Le *Courrier de Loir-et-Cher* est décidé à opposer le bon sens aux prétentions ridicules de ces messieurs. Croire qu'il puisse succomber dans cette lutte, ce serait faire la plus mortelle injure aux magistrats.

PROCÈS DU DUC DE PRASLIN.

DOCUMENTS DE L'INSTRUCTION.

Premier procès-verbal de constatation des lieux, dressé par M. le commissaire de police du quartier des Champs-Élysées.

L'an 1847, le 18 août, à cinq heures et trois quarts du matin, Nous, Prosper Truy, commissaire de police de la ville de Paris, et spécialement du quartier des Champs-Élysées, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur du roi ;

Averti qu'un crime venait d'être commis dans la maison n° 33, faubourg Saint-Honoré, nous y sommes de suite transportés, et y avons trouvé : 1^o notre collègue du quartier du Roule ; 2^o M. le docteur Cannel, demeurant rue de Miroménil, n° 15 ; 3^o M. le docteur Reymond, demeurant petite rue Verte, n° 2 ; 4^o M. le docteur Simon, rue Duras, n° 3.

On nous a représenté le cadavre de M^{me} la duchesse de Praslin, et, après avoir reçu de MM. les docteurs le serment de remplir, en leur honneur et conscience, la mission qui leur était confiée, nous les avons invités à exa-

miner le corps de cette dame, et à nous faire un rapport détaillé qui sera annexé au présent.

Nous avons, avec notre collègue, M. Bruzelin, visité les localités et constaté ce qui suit :

Le corps de M^{me} la duchesse de Praslin est placé en ce moment sur un canapé, près de la cheminée; sous ce corps sont : 1^o un sac en velours contenant une bourse garnie d'argent et une lettre décahétée et sans importance probable; 2^o une livre intitulée : *Les Gens comme il faut*.

Les plaies énormes qui existent à la tête et aux mains, et qui seront décrites par MM. les docteurs, signalent la lutte dans laquelle la victime a dû déployer de grands efforts avant de succomber.

Après avoir fait enlever le corps, nous avons trouvé sous le canapé un pistolet chargé et amorcé, ayant du sang sur le canon et la baguette, et quelques cheveux à la crosse, fixés par du sang. Le duc de Praslin nous déclare que c'est lui qui a apporté cette arme quand il a entendu crier au voleur, qu'il la tenait pour relever le cadavre, et qu'il l'a ensuite laissée à terre.

Des traces de sang sont abondantes dans la chambre à coucher où nous nous trouvons. Ainsi, près du lit, autour de la base du cordon de sonnette, trois marques s'aperçoivent. Sur le panneau de la porte conduisant au salon, le sang, en grande quantité, est frotté, comme si un corps avait appuyé sur cette porte. Le marbre du secrétaire est taché; il en est de même des enveloppes des vases sur la cheminée, près des cordons de sonnette. Sur le tapis, sur une chaise, sur une pantoufle, sur un couteau à bout rond, et qui avait été placé la veille avec du pain pour M^{me} la duchesse sur une cheminée, il existe quelques taches de sang. Une lampe tachée de sang, et qui, au lieu de se trouver dans la cheminée, où on l'avait mise la veille, était dans la pièce précédente, est aussi empreinte de sang, et près d'elle, à terre, se trouve une mèche de cheveux paraissant provenir de la tête de la victime.

Le verrou de la porte de la chambre à coucher attenante au salon de réception a été trouvé fermé. La porte donnant du corridor au jardin est habituellement fermée avec une barre de fer; on nous dit que cette porte aurait été ouverte, et que c'est par elle que les assassins ont dû pénétrer.

Un cordon de sonnette est brisé : c'est l'un des deux qui étaient dans la ruelle du lit. Un chandelier placé sur un guéridon voisin du lit a du sang à sa base.

Dans le jardin, que nous avons parcouru, nous nous sommes arrêtés à quelques traces légères d'un petit pied, dont nous relevons autant que possible l'empreinte, sans cependant qu'il soit établi jusqu'à présent que ces empreintes offrent de l'importance.

M. le duc de Praslin nous a expliqué que des traces de sang qui existent sur une porte du corridor peuvent avoir été produites par lui après qu'il eut relevé de terre le corps de son épouse, et qu'il retournait à son appartement, ayant les mains couvertes de sang.

Nous avons saisi provisoirement :

- 1^o Un bonnet que devait porter M^{me} la duchesse;
- 2^o Un sac contenant divers objets, le livre sus-désigné;
- 3^o La lampe sus-désignée, avec une mèche de cheveux;
- 4^o Deux chandeliers et bougies garnis de sang;
- 5^o Une pantoufle tachée de sang;
- 6^o Deux cordons de sonnette;
- 7^o Une paire de bas tachée de sang, trouvée sur un fauteuil;
- 8^o Un couteau à bout rond taché de sang;
- 9^o Le pistolet sus-désigné;
- 10^o Des cheveux de la victime trouvés dans le salon à coucher.

Les commissaires de police, BRUZELIN, TRUY.

A ce moment, MM. les membres du parquet et M. le juge d'instruction que nous avons immédiatement fait avvertir, conformément à la loi, sont intervenus, et ont pris la direction de l'instruction.

En conséquence, nous avons clos notre procès-verbal, que nous avons remis à M. le procureur du roi.

Signé : BRUZELIN, TRUY.

Nous ajoutons que, pendant que nous assistions à la visite dans la chambre de M. le duc de Praslin, et que, sur notre invitation, il quittait ses vêtements, l'un de nous a saisi, soutenu sur une bretelle, un cordon vert que M. le duc de Praslin a dit être le cordon d'une poire à poudre, et que le second de nous a saisi dans une poche de la redingote que M. le duc quittait quelques bouts de corde dont l'un paraît taché de sang; l'intérieur de cette poche est aussi taché de sang.

Et avons signé.

Signé, etc.

Premières déclarations du duc de Praslin, le 18 août, à huit heures du matin (le jour même du crime).

Nous avons invité M. le duc de Praslin à nous faire une déclaration circonstanciée, et il nous a dit :

« M^{me} de Praslin et moi nous sommes arrivés hier à Paris, à huit heures un quart du soir, par le chemin de fer de Corbeil. M^{me} de Praslin est montée dans un fiacre avec mes fils et leur gouverneur, et moi, de mon côté, je suis monté dans un autre avec mes filles et mon plus jeune fils, et nous sommes arrivés à mon hôtel à dix heures un quart, après avoir fait l'un et l'autre des courses dans Paris; M^{me} de Praslin a dû en faire plusieurs. Moi, avec mes filles, je suis allé voir M^{lle} de Luzy, demeurant rue du Harlay, 7, au Marais. Je n'ai pas vu M^{me} la duchesse en arrivant : elle était déjà rentrée dans ses appartements. Moi, de mon côté, je suis immédiatement rentré dans ma chambre à coucher, après avoir conduit mes filles à leurs appartements, sis au second étage de l'hôtel. Je me suis couché, et je me suis immédiatement endormi, sans réclamer les soins d'un valet de chambre dont je n'ai pas l'habitude de me servir. Ce matin, à une heure que je ne puis indiquer, mais lorsqu'il commençait déjà à faire jour, j'ai été réveillé par des cris confus; mais, comme on entend souvent dans les Champs-Élysées, je ne me suis pas effrayé, et même je ne me suis pas levé de suite. Un instant après, j'ai entendu aller et venir dans le jardin, et je suis sorti de mon lit; j'ai passé ma robe de chambre, et je me suis dirigé du côté de la chambre de M^{me} de Praslin. Arrivé à la troisième porte de ma chambre, qui se trouve au bas des degrés du petit corridor qui la précède, j'ai entendu des cris confus; je crois que l'on criait à l'assassin, et, sans aller plus loin, je suis remonté dans ma chambre, je suis entré dans mon cabinet de travail, et j'ai pris dans mon secrétaire un pistolet d'argen chargé, dont je me suis armé. Je suis descendu alors à la chambre de M^{me} de Praslin, dans laquelle je suis entré en traversant son cabinet de toilette. Il y régnait une obscurité et un silence profonds. J'ai appelé madame par son nom de Fanny. Je suis alors sorti dans le cabinet de toilette, et j'y allumai une bougie avec des allumettes qui se trouvaient, comme d'habitude, sous la pendule de cette pièce. Je suis rentré seul dans la chambre de M^{me} la duchesse, et je l'ai trouvée assise à terre, la tête appuyée sur un canapé placé entre la cheminée et la croisée. Je suis allé à elle; elle avait la figure couverte de sang, qui lui coulait abondamment de la tête et au cou.

« Il ne m'est pas venu à l'idée d'appeler mes gens; le temps m'aurait d'ailleurs manqué, car j'avais à peine essayé de soulever la tête à madame et de lui porter quelques secours, que j'ai entendu frapper à la porte de la chambre de madame communiquant avec le salon. Je suis allé ouvrir le verrou qui la retenait à l'intérieur, et j'y ai trouvé les personnes que je vous ai désignées tout-à-l'heure. C'est dans les soins que j'ai cherché à donner à M^{me} la duchesse que je me suis souillé de sang. Après l'entrée de ces personnes, j'ai causé avec elles environ vingt minutes ou une demi-heure. J'ai touché plusieurs fois le corps de M^{me} de Praslin, et enfin, comme j'avais la tête perdue, je suis rentré dans ma chambre, où je me suis nettoyé les mains d'abord, et ce n'est que plus tard que j'ai cherché à faire disparaître avec de l'eau la tache de sang que j'avais sur la poitrine, au côté gauche de ma robe de chambre, pour ne pas effrayer mes enfants, à qui j'allais apprendre le malheur qui venait de leur enlever leur mère. Le courage m'a manqué pour leur dire. Très promptement après, M. le général Sébastiani, oncle de M^{me} la duchesse est arrivé, et il était encore avec moi lorsque M. Bruzelin, commissaire de police, est arrivé. Mon premier soin avait été de recommander d'aller chercher M. le commissaire de police et un médecin.

Nous demandons à M. le duc de Praslin quel usage il a fait du pistolet dont il était armé. Il nous répond qu'au moment où il voulait porter des secours à madame, il l'avait jeté à terre, sans savoir où il le posait, mais très près de lui et de M^{me} la duchesse; qu'il l'avait repris, et que, dans un mouvement nerveux, il avait frappé à terre avec le canon; qu'il avait également frappé avec la crosse, et l'avait, en définitive, abandonné à une place qu'il ne peut déterminer.

Nous demandons à M. le duc de Praslin si la croisée de la chambre de M^{me} la duchesse était ouverte; il nous répond négativement.

Nous lui demandons s'il a remarqué que d'autres portes donnant dans cette chambre, autres que celle du cabinet de toilette de madame, fussent ouvertes. Il nous a répondu que la porte du grand salon était fermée, qu'il en a la certitude, puisqu'il avait été obligé d'aller l'ouvrir, mais qu'il ne peut dire si la porte du boulevard était fermée à clef; que ce sont les seules portes, avec celles du cabinet de toilette et de deux petits cabinets sans issue, ouvrant dans cette chambre.

Nous demandons à M. le duc comment il se fait que dans sa cheminée se trouvaient les débris d'un foulard consumé et lui ayant servi de couffeur de nuit. Il nous répond : « Hier soir, j'ai pris dans ma commode ce foulard pour me coiffer. Au moment de me mettre au lit et de m'en servir, j'ai trouvé ce foulard en très mauvais état, et je l'ai jeté dans la cheminée, où se trouvait déjà une assez grande quantité de papiers. C'est ce matin que ces objets ont pris feu, au moment où j'avais jeté dans cette cheminée une allumette dont je m'étais servi pour je ne sais quel usage. »

Nous faisons observer à M. le duc qu'au moment où il est rentré dans sa chambre, après avoir passé une demi-heure au moins dans la chambre de madame, il ne devait plus avoir besoin de lumière pour se diriger dans sa chambre et vaquer aux soins de sa personne, que, de plus, il se trouvait sur sa table de nuit un foulard préparé et ne paraissant pas avoir servi depuis qu'il avait été blanchi, et nous l'invitions à nous donner des explications sur ces deux circonstances. M. le duc répond qu'il ne peut expliquer comment il se fait qu'il ait voulu avoir de la lumière, et pour quel usage il a voulu avoir cette lumière; qu'il sent que ce défaut d'explication peut élever une charge grave en présence des papiers et du foulard brûlés, jetés la veille par lui dans la cheminée; que le second foulard trouvé sur sa table de nuit, et qui ne lui a pas servi, avait été préparé à l'avance, soit par son valet de chambre, soit par la femme du portier ou une autre femme de la maison; qu'il n'avait pas aperçu ce foulard lorsqu'il avait voulu se mettre au lit, et que c'était ce qui lui avait fait prendre dans sa commode le foulard déchiré et brûlé; qu'il n'en avait pas pris un autre et avait couché sans s'en servir, suivant son usage; que, quant au mouvement qui l'a porté à jeter dans la cheminée le foulard qu'il a trouvé en mauvais état et à renoncer à en prendre un autre, il peut s'expliquer par son caractère pour ceux qui le connaissent, mais qu'il lui est impossible de fournir des explications plus précises.

Nous avons demandé à M. le duc de Praslin à quelle cause il peut attribuer l'assassinat de M^{me} la duchesse, et si cette dame aurait eu, soit dans sa maison, soit à l'extérieur, des inimitiés de nature à faire commettre un si grand crime. M. le duc de Praslin répond qu'il ne connaissait pas d'ennemis à M^{me} la duchesse, et qu'il ne peut s'expliquer le crime horrible commis sur sa personne que par la circonstance d'un vol que l'on aura voulu commettre dans son hôtel; que les malfaiteurs auront peut-être ignoré le retour de M^{me} de Praslin et le sien de la campagne, où ils étaient depuis un mois; qu'ils auraient été surpris de trouver M^{me} la duchesse dans sa chambre, et l'auraient assassinée alors.

Nous demandons à M. le duc d'où provient le cordon vert trouvé passé dans la bretelle de son pantalon au moment où il s'est déshabillé, et pour quelle cause il avait ce cordon sur lui. Il nous répond que ce cordon est celui d'une poudrière ou d'un sac à plomb, mais qu'il ne peut dire comment il se fait que ce cordon fut sur lui, au moment où il s'est déshabillé. Nous saisissons ce cordon; nous en faisons le scellé n^o 43.

Nous demandons ensuite à M. le duc d'où proviennent cinq bouts de corde, dont trois sont défilés, et nous lui demandons d'où proviennent ces bouts de corde et un bout de cordon blanc d'environ 10 centimètres de longueur et tachés de sang, trouvés dans la poche de la robe de chambre dont il était vêtu ce matin. Il nous répond que ces bouts de corde et de cordon étaient effectivement dans sa robe de chambre, qu'il ignore de quelle manière ils s'y trouvaient, et que si le cordon blanc est taché de sang, c'est qu'il a dû porter ses mains ensanglantées dans sa poche. Scellé n^o 46.

Nous faisons également observer à M. de Praslin qu'en entrant dans la chambre de M^{me} de Praslin, nous avons remarqué sur une table, devant la croisée, un pistolet d'argen amorcé auquel se trouvent plusieurs taches de sang sur le canon et sur la baguette, et à la crosse duquel adhèrent par du sang quelques cheveux et un petit morceau de peau et de chair, que ce doit être la pistolet dont il s'est armé lorsqu'il a quitté sa chambre, et nous l'avons interpellé de s'expliquer sur ces circonstances, qui nous paraissent élever contre lui les charges les plus graves d'être lui-même l'auteur de l'assassinat commis sur la personne de M^{me} la duchesse de Praslin. M. le duc de Praslin baisse la tête et se la tient dans les mains, pendant que M. le procureur du roi lui adresse de vives paroles pour l'engager à s'expliquer avec la sincérité qui convient à sa position et à son nom. Il finit par dire : « Si mon attention n'avait pas été détournée par l'exhortation de M. le procureur du roi, je vous aurais répondu que je ne nie pas que le pistolet trouvé dans la chambre de M^{me} de Praslin soit celui dont je me suis armé ce matin pour aller à son secours; mais je nie formellement l'avoir frappée avec cette arme ni avec une autre arme. Quant à l'adhérence des cheveux et de la chair à la crosse du pistolet, si cette circonstance existe réellement, il m'est impossible de l'expliquer. »

Nous avons clos la première partie de notre procès-verbal, que nous avons signé après lecture, avec M. de Praslin, M. le procureur du roi, MM. les commissaires de police Bruzelin et Bruzelin.

Signé : PRASLIN, FÉLIX DOUCLY, A. BROUSSAIS, TRUY, BRUZELIN, A. COLLERY.

Nous ne pouvons publier la longue série de pièces relatives à l'assassinat de la duchesse de Praslin, que la cour des pairs vient de livrer à l'impression; nous nous bornons au rapport fait par M. le chancelier de France, président de la cour des pairs, dans sa séance du lundi 30 août 1847, sur l'état actuel de l'instruction suivie devant la cour en exécution de l'arrêt du 24 du même mois.

Messieurs,

Un compte vous est dû de l'usage qui a été fait des pouvoirs que vous avez remis entre mes mains au moment où vous avez été investis du devoir de rechercher, de juger l'auteur ou les auteurs de l'exécrable attentat qui a été commis, le mercredi 18 août, sur M^{me} la duchesse de Praslin. Vous avez été saisis de cet attentat sur la présomption, malheureusement trop fondée, que le duc de Praslin, son mari, pouvait en être l'auteur; rien n'a été négligé pour que vos intentions fussent accomplies et que la vérité fût découverte de tous points.

Le temps qui s'est écoulé depuis l'instant où le duc de Praslin a été remis à votre juridiction n'a pas été de longue durée : amené dans la prison du Luxembourg le samedi à cinq heures du matin, en vertu du mandat que j'avais délivré dans la matinée du vendredi, et qui n'a pu être plus tôt mis à exécution, par des motifs que j'ai donnés à la cour dans la précédente séance, sa vie ne s'est prolongée que jusqu'au quatrième jour de son entrée dans cette prison. Il s'était jugé et condamné lui-même; il avait pris, peu d'heures après la perpétration du crime, une dose d'arsenic trop considérable pour que son existence ne dût pas être assez promptement tranchée par ce poison si corrosif; il a succombé le mardi 24, à quatre heures et demie du soir, sept jours et demi après le moment où il a ait, avec une atroce barbarie, immolé la plus innocente, la plus pure, la plus intéressante des victimes.

Ce peu de jours, cependant, a suffi pour que l'instruction commencée par les juges ordinaires et poursuivie ensuite au nom de la cour des pairs ait mis complètement à nu la culpabilité et les horribles circonstances qui se sont accumulées pour la démontrer à chaque instant de plus en plus.

Comme il importe à la cour d'acquiescer à la conviction que son président et ceux de MM. les pairs qu'il s'est adjoints ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour arriver à ce résultat, et aussi pour empêcher, autant que cela était possible, les suites de la résolution que le duc de Praslin a accomplie sur lui-même, j'ai cru nécessaire de faire imprimer, pour qu'il fût distribué à MM. les pairs, le recueil de tous les actes de l'instruction depuis l'instant où elle a commencé jusqu'à celui où est survenue la mort de M. de Praslin; vient ensuite, avec la constatation de cette mort, celle, aussi régulièrement acquise qu'il ait été possible de le faire, des causes de cette mort.

Dans les nombreux procès-verbaux, dans les nombreux interrogatoires dont se compose ce recueil, il n'y a pas une seule pièce qui n'arrive au même but, qui ne produise, avec plus ou moins d'évidence, la démonstration du véritable auteur d'un des plus horribles forfaits qui se rencontrent dans l'histoire des grands criminels. La duchesse de Praslin a été assassinée par son mari, à qui elle avait donné dix enfants, dont neuf sont

encore vivants, à qui elle avait apporté, avec tous les dons de la nature, ceux de l'esprit le plus cultivé, de l'âme la plus élevée, du cœur le plus aimant. Son illustre origine ne le cédait en rien à celle de son mari. Je ne parlerai pas de la magnétique fortune qu'elle était venue ajouter à la sienne, fortune dont elle était digne de toutes manières, par l'emploi qu'elle en savait faire, quand les moyens lui en étaient laissés; par les actes de charité que lui inspiraient sans cesse les principes de la sainte religion dont elle était pénétrée. Elle a donc succombé, cette ange de bonté... Les paroles me manqueraient, si je voulais rendre devant vous les sentiments qui m'ont été inspirés par les découvertes que j'ai dû faire durant le cours des recherches si déchirantes qu'il m'était ordonné d'accomplir.

Il m'a semblé, et mes collègues ont partagé cette opinion, que la meilleure manière de vous faire entrer, de vous faire pénétrer dans le fond des pensées que je n'ai pu, dans ce court exposé, vous exprimer que très faiblement, serait de mettre sous vos yeux une partie au moins des lettres écrites par M^{me} de Praslin à celui-là même qui était si indigne de les recevoir, puis quelques unes des réflexions, des méditations dont l'expression est consignée dans un petit nombre d'écrits, reste si précieux des émanations d'une des plus belles âmes que Dieu ait créées pour l'honneur de tous les temps, de tous les âges. Ces pièces font partie du recueil dont je vous ai parlés tout-à-l'heure et qui vient de vous être distribué.

Que si le duc ne s'était pas jugé lui-même, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, ce recueil donnerait à tous ceux qui prendront le soin de lire les moyens et le droit de le juger dans leur conscience avec l'équitable sévérité à laquelle sa mémoire ne saurait échapper; que s'il doit rester, ce recueil, comme un éternel monument de la perversité de l'un des plus grands coupables qui aient jamais vécu, il en sortira en même temps cette consolante réflexion, qu'à côté des délirés les plus furieux des hommes les plus pervers, la Providence a souvent placé dans tous les rangs, dans toutes les classes, les plus angéliques vertus, voulant ainsi accorder à l'humanité une sorte de droit de détourner quelquefois les yeux des perversités qui la désolent, et peut-être encore celui de demander pour elles un peu de miséricorde.

Qui pourrait douter, en effet, quand on aura lu les lettres et les écrits de M^{me} la duchesse de Praslin, que son âme ne soit à cette heure même livrée tout entière au soin d'apaiser, s'il se peut, la colère céleste contre celui qui fut son assassin, mais qui avait été le père de ses enfants? Je m'arrache, messieurs, à ces réflexions si naturelles, pour entrer dans le récit de quelques faits qui doivent fixer votre attention. Je n'ai point à vous faire le récit d'un procès criminel qui n'est plus à juger en ce qui vous concerne principalement. La mort du coupable, même le plus avéré, éteint à son égard toutes les poursuites de la justice; mais il est un point capital qui ne saurait être trop approfondi. Le rang, la fortune, la situation dans le monde de M. de Praslin le plaçaient dans une sphère où la perpétration d'un crime tel que celui qui a été commis sur la personne de sa femme semble plus incompréhensible; mais par cela même aussi l'exemple d'un tel crime, tombant de si haut, a quelque chose d'effrayant pour la société tout entière. On ne peut donc s'empêcher de penser qu'il était à souhaiter que la réparation fût aussi éclatante que l'attentat.

Jamais l'égalité devant la loi ne pouvait, ne devait être plus hautement, plus justement réclamée, et vous n'auriez pas failli au devoir de déduire, dans le jugement de M. de Praslin, toutes les conséquences de ce principe. Cependant il ne manque pas de personnes qui seraient tentées de croire que le désir qu'un tel coupable ne pût être atteint par l'ignominie de la peine qui devait lui être infligée, comme si l'ignominie dépendait de la peine, comme si elle n'était pas la suite, la conséquence inévitable du crime lui-même aussitôt qu'il est constaté, que le désir, dis-je, que cette ignominie lui fût épargnée a pu inspirer la pensée de lui fournir les moyens d'y échapper en se donnant la mort de ses propres mains, et en évitant de la recevoir par celles de l'exécuteur des hautes-œuvres de la justice.

Voici, sur ce point, les résultats des recherches les plus approfondies, et qui sont confirmées par le rapport des experts, dont les lumières et la sincérité ne sauraient être mises en doute. M. de Praslin, s'il faut en croire les paroles par lui adressées à M. le grand-référendaire dans la matinée du mardi 24, après la visite des médecins qui venaient de pronostiquer sa mort prochaine, avait apporté l'arsenic de Praslin, où il en avait toujours pour la destruction des animaux nuisibles, et en avait fait usage sur sa personne dans le cours de la journée du mercredi 18, quand il avait vu qu'il était l'objet des investigations de la justice.

Les plans qu'il avait conçus, et sur lesquels reposait sans doute son espérance de parvenir à dissimuler suffisamment le crime auquel il était résolu, ont tous été déjoués par des circonstances qu'il vous sera facile de déceler dans le recueil qui est sous vos yeux. Se voyant écrasé par les apparences d'une conviction à laquelle il ne pouvait échapper, il prit sans doute presque aussitôt la résolution d'user d'un poison dont il s'était muni.

Il croyait, suivant toutes apparences, que l'effet devait être beaucoup plus prompt qu'il ne l'a été dans la réalité. Ce poison, il l'a certainement pris dans le courant de la journée de mercredi, un peu plus tôt, un peu plus tard, mais enfin de telle façon, que les vomissements et les déjections qu'il devait produire, vu la dose dans laquelle il avait été pris, ont commencé à dix heures du soir de ce jour, d'une manière à exciter sérieusement l'attention. Le reste de la nuit, la journée du lendemain ont été fort mauvais; les évacuations avaient cessé à la fin de la journée du jeudi, mais une grande faiblesse y avait succédé. Un médecin fort habile, — c'était le sien et celui de sa famille, — avait été appelé, mais n'était arrivé qu'à onze heures dans la matinée du jeudi. Malgré l'examen auquel il se livra, et qui parut très sérieux, il ne reconnut pas les apparences du poison, et crut voir dans l'état du malade les symptômes d'une attaque de choléra. Les remèdes qu'il ordonna furent donc ceux qui se pratiquent en telle occasion.

Le reste de la journée et la nuit suivante se passèrent encore très péniblement; mais dans la matinée du vendredi l'état parut s'améliorer. M'étant déjà investi du pouvoir qui résultait pour moi de l'ordonnance du roi rendue la veille et qui venait de me parvenir, je crus devoir, dès le milieu de la journée du vendredi, commettre officiellement M. le docteur Andral pour l'examen le plus approfondi de la situation de M. de Praslin. Le docteur Andral se rendit sur-le-champ auprès de lui, l'examina avec le plus grand soin; mais l'amélioration survenue dans son état ne lui permit pas encore de discerner la vraie cause du mal. Sur ma demande, il se retrouva à dix heures du soir du même jour auprès du lit du malade, et me donna, à son retour, la certitude que la translation que j'avais ordonnée de M. de Praslin à la prison du Luxembourg pouvait s'accomplir sans inconvénient.

Elle eut lieu, en effet, le samedi, à cinq heures du matin, et dans cette journée, à l'issue de la séance où vous m'avez confié le soin de l'instruction, il me fut possible de l'interroger en présence de MM. les pairs qui avaient accepté la charge de m'aider dans une tâche si laborieuse. Cet interrogatoire est compris dans le recueil qui est sous vos yeux. Quoiqu'un aveu complet n'ait pu pendant toute sa durée sortir de la bouche de l'inculpé, l'absence de toutes dénégations formelles, alors même que l'option entre un *oui* ou un *non* lui était formellement donnée, pouvait bien passer pour un aveu.

Cet interrogatoire ne put se prolonger fort long-temps; l'état de faiblesse où l'interrogé était tombé ne permit pas de lui donner une plus longue durée. Il fut immédiatement reporté dans son lit, qu'il n'a pas quitté depuis. Dès le soir même, les symptômes devinrent infiniment plus graves, et toutes les apparences de l'empoisonnement se produisirent trop clairement. A partir de cette époque, il fut traité comme il convenait de l'être en pareil cas, par les soins de M. Andral, de M. Rouget, médecin du Luxembourg, et de M. Louis, son médecin ordinaire : c'était celui qui l'avait vu dès le jeudi.

Le dimanche matin, j'ordonnai que des expériences chimiques eussent lieu sur les déjections de toutes natures; M. Chevallier, chimiste distingué, qui fut chargé de cette opération, reconnut alors très clairement dans ces déjections la présence de l'arsenic. Il constata aussi qu'une petite fiole saisie sur M. de Praslin pendant qu'il était encore dans son hôtel contenait l'arsenic dont il s'était vraisemblablement servi. Plus tard, le même chimiste a encore constaté l'existence de l'arsenic dans les déjections restées sur un fauteuil où M. de Praslin avait été placé le jeudi au sortir d'un bain, et qu'on avait aussitôt porté dans le jardin, attendu l'odeur qu'il exhalait.

Depuis le dimanche matin, l'aggravation du mal, les alternatives de douleur et de faiblesse qu'il causait n'ont pas permis de tenter auprès de M. de Praslin un nouvel interrogatoire. On n'en a obtenu que quelques mots, que quelques phrases détachées; mais il eût été impossible de le soumettre à un interrogatoire régulier. Je l'ai essayé une fois, mais sans succès.

Depuis sa mort, arrivée le mardi, l'autopsie de son corps a eu lieu en présence des docteurs Andral, Louis et Rouget; elle a été opérée par des

hommes dont la science, les lumières et la sincérité sont universellement reconnues, MM. Orfila et Tardieu. Cette autopsie et les expériences qui l'ont suivie, toujours faites par MM. Orfila et Tardieu, ont pleinement confirmé, ainsi qu'on pourra le voir dans les procès-verbaux qui sont sous vos yeux, les dires du premier chimiste employé, M. Chevallier.

Les conclusions tirées de ces procès-verbaux et consignées à leur suite portent que l'empoisonnement de M. de Praslin, opéré par lui-même, a dû être dans le milieu de la journée du mercredi, quelques heures seulement après celle où l'attentat avait été consommé. On y voit encore que tous les accidents survenus à la suite, que les intervalles qui se sont écoulés entre eux, que la durée enfin de l'état qui s'est terminé par la mort, sont les conséquences naturelles et habituelles de cette sorte d'empoisonnement.

Relativement à M. de Praslin, tout est donc avéré, tout est consommé, et la justice des hommes n'a plus rien à prétendre sur lui; mais, dès les premiers moments de l'instruction, la justice ordinaire n'avait pas hésité à faire arrêter, comme soupçonnée de complicité, la demoiselle de Luzy, qui avait été pendue six ans à la gouvernante des enfants de M. de Praslin, et qui n'était sortie de sa maison, en quittant ses fonctions, que le 18 du mois de juillet dernier. J'ai maintenu cette arrestation en décrétant contre Mlle de Luzy un mandat de dépôt, en vertu duquel elle est encore détenue à la Conciergerie.

Dans la journée du lundi, je lui ai fait subir un assez long interrogatoire, auquel ont été présents les membres de la cour dont j'avais réclamé l'assistance. Il fait partie des pièces imprimées.

La cour jugera-t-elle convenable de continuer l'instruction de cette partie de l'affaire qui lui a été déferée par l'ordonnance du roi du 18 août, ou croira-t-elle qu'elle doit s'en dessaisir?

Quel que soit le parti auquel elle jugera à propos de s'arrêter sur ce point, elle n'en peut délibérer sans avoir entendu dans ses dires et réquisitions M. le procureur-général du roi, lequel sera introduit aussitôt qu'elle l'ordonnera.

Chronique.

Depuis quelques jours on s'occupe de démolir une vieille maison à l'angle de la rue de la Paix et de la rue Sainte-Catherine; cependant une marchande de volaille, qui habitait une partie du rez-de-chaussée, avait cru devoir ne pas déloger. Ce matin, des murs se sont écroulés, et la marchande ainsi que sa fille ont été ensevelies sous les débris. La dernière a été retirée couverte de contusions et ayant un bras cassé. Quant à la première, on pensait qu'elle s'était sauvée par une porte de derrière, mais il n'en était rien; son corps a été retrouvé entièrement mutilé et ne donnant aucun signe de vie.

Le prix du kilogramme de pain vient d'être fixé de la manière suivante pour la première quinzaine de septembre:

Pain ferain.....	43 c. le kilogramme.
Pain de ménage.....	40
Pain vendu sur les marchés....	37

On lit dans l'Union de Saint-Etienne:

L'ouverture du chemin du Centre ne date que de quelques jours, et déjà l'exploitation de cette ligne exerce une influence très marquée sur la direction des transports entre Paris et Lyon. La route de la Bourgogne, privée de la grande voie de fer dont elle sera dotée plus tard, ne peut plus guère soutenir la lutte avec la route du Bourbonnais, et presque tout le mouvement du midi au nord tend à s'opérer par la vallée de la Loire.

Le trajet de Paris à Lyon par les chemins de fer du Centre et de Saint-Etienne présente une longueur totale de 568 kilomètres, savoir:

De Paris à Bourges (chemins de fer).....	234 kil.
De Bourges à Roanne (routes de terre)....	194
De Roanne à Lyon (chemins de fer).....	140

Ce parcours se fait maintenant en 32 heures par les diligences. Le roulage accéléré, grâce aux dispositions prises par les administrations des chemins de fer du Centre et de Saint-Etienne, va être très prochainement en mesure de transporter les marchandises entre Lyon et Paris en quatre jours. Dans ces conditions nouvelles, le roulage accéléré est appelé à prendre un grand développement, en absorbant une partie des transports effectués jusqu'à présent par les messageries.

Le roulage ordinaire lui-même va prendre part à cette accélération, sans devenir plus cher. La compagnie du Centre, de concert avec les entreprises de transport sur les canaux, organise en ce moment un service de terre entre Bourges et le Guétin, port situé sur le canal latéral, à l'embouchure de l'Allier. Les marchandises seront transportées régulièrement par une ligne mixte de chemins de fer, de canaux et de routes de terre, savoir:

De Paris à Bourges (chemins de fer).....	234 kil.
De Bourges au Guétin (routes de terre)....	56
De Guétin à Roanne (canaux).....	161
De Roanne à Lyon (chemins de fer).....	140
Total.....	591

Ainsi, l'industrie des transports se trouve déjà profondément modifiée par la création des nouvelles voies. Dans ce déplacement des courants de circulation, il est impossible que des intérêts particuliers ne soient pas froissés; c'est la conséquence inévitable de toute grande amélioration. Heureusement, l'ancienne industrie des transports est placée entre des mains habiles, et, tout en acceptant les nécessités imposées par le progrès, elle se transforme déjà de manière à trouver place dans les combinaisons nouvelles créées par l'exploitation des chemins de fer.

Un fait sans exemple dans les annales de la chasse vient de s'observer à Saint-Laurent-lez-Mâcon. La chatte de M. Thorrens, marchand de bois, a pris, jeudi dernier, quinze hirondelles qu'elle a apportées à sa maîtresse. Vendredi, elle en a pris douze. Blottie entre des herbes, dans la gare établie entre le nouveau quai du sud et la place du marché au blé, elle guettait l'insouciant hirondelle qui rasait le sol et se trouvait saisie aussitôt qu'elle arrivait à la portée des griffes de ce perfide chasseur. L'hirondelle prise, la chatte la portait à la porte de sa maîtresse, et retournait aussitôt prendre son poste, se mettre à l'affût et faire une nouvelle capture. En deux jours, vingt-sept oiseaux ont été victimes de l'adresse de ce braconnier félin. Nous demanderons si la loi sur la chasse, loi si prévoyante, a prévu un pareil cas, et si nos bons gendarmes sont autorisés à verbaliser contre un chasseur de cette espèce. (La Mouche.)

Une aventure tragi-comique est arrivée à Lons-le-Saunier dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Un remplaçant qui se trouvait en soirée chez une beauté vénale, s'étant pris de querelle avec celle-ci, l'a jetée, demi-nue, par la fenêtre, qui heureusement n'était qu'à un premier étage peu élevé. Les voisins, accourus aux cris de la victime, l'ont relevée meurtrie, et l'ont aidée charitablement à regagner son domicile. Quant au remplaçant, il a été arrêté et incarcéré.

Dimanche dernier, entre dix et onze heures du soir, on apercevait, de Lons-le-Saunier et de ses environs, un incendie éloigné, dans la direction de Dôle. Le sinistre, si l'on pouvait en juger par les apparences, a dû être considérable.

On rapporte que vendredi dernier un orage mêlé de forte grêle a éclaté sur la commune de Vernantais (Doubs) et y a causé des dégâts assez considérables.

Le second volume des *Courses archéologiques* de M. Sirand,

jugé, dans le département de l'Ain, vient de paraître. Ce volume est accompagné de cinq planches lithographiées, donnant les dessins d'un grand nombre d'objets indiqués dans le volume, et dont la plupart se trouvent dans le cabinet de M. Sirand, qui s'enrichit chaque jour soit en antiquités, soit en numismatiques.

Les journaux du soir annoncent que des lézardes se seraient déclarées au souterrain de Saint-Louis du chemin de fer de Marseille à Avignon. Ces lézardes auraient, d'après ces feuilles, une telle gravité, qu'une partie du souterrain eût été sur le point de s'écrouler, si l'on n'avait pris à temps des précautions pour prévenir l'éboulement. Des bruits semblables ont, en effet, été répandus hier à la Bourse; mais ils ont trouvé, dans la soirée, de nombreux contradicteurs, qui attribuaient simplement à des nécessités d'exécution des derniers travaux la pose de certaines pièces de bois qui se montrent à l'entrée du souterrain. Nous manquons à cet égard de renseignements positifs; mais nous croyons qu'on doit en ce moment se tenir en garde contre l'exagération de pareils bruits. Quoi qu'il en soit, l'administration du chemin de fer jugera sans doute utile de donner à ce sujet des explications de nature à rassurer tous les esprits. (Sémaphore.)

On lit dans le Sud de Marseille: « Le courrier de Gènes arrivé hier annonce la suspension de paiements d'une maison considérable de cette ville. La maison C..... paraît avoir essuyé des pertes énormes sur les blés. On dit que son passif est de cinq millions. Plusieurs maisons de notre ville sont créancières pour de fortes sommes. Heureusement que les noms que l'on cite sont bien au-dessus de pareilles pertes. »

Spectacles du 3 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Trois Portraits même numéro, vau-deville. — 2° Thérèse, ou l'Orpheline de Genève, mélodrame. — 5° Robert-le-Diable, chansonnette. — 4° Boquillon à la recherche d'un père, vau-deville.

On nous adresse la lettre suivante: « La Guillotière, le 2 septembre 1847.

Monsieur le rédacteur, MM. les brasseurs de la Guillotière ont fait insérer dans votre journal, n° 3934, que j'ai reconnu que le rapport que j'avais fait à M. le maire, concernant la quantité de bière livrée par eux à la consommation de la localité, était inexact. Je suis fort étonné qu'ils tiennent un semblable langage, attendu qu'ils n'ignorent pas que le chiffre que j'ai donné a été pris sur les registres de déclarations faites par eux aux bureaux de la régie des contributions indirectes, sur les registres E de l'octroi, ou si inscrites toutes les déclarations de sortie, et sur les feuilles journalières fournies par les receveurs placés aux barrières, et qu'eux-mêmes, après la réception de la lettre de M. le maire, en ont fait faire le relevé, dont le chiffre a excédé celui que j'avais présenté. Je puis donc assurer que mon rapport est exact et que je ne l'ai jamais démenti.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, d'avoir l'extrême obligeance d'insérer dans votre prochain numéro ma seule réponse, afin que le public ne croie pas que l'administration a été induite en erreur par mon fait. Agréer, etc. J. MEYRAT, Préposé en chef de l'octroi de la Guillotière.

Nouvelles diverses.

Le bruit s'est répandu à Paris, dans la soirée du 31 août, qu'un fatal événement venait d'ajouter un nouveau deuil aux deuils récents de la malheureuse famille du maréchal Sébastiani. On assure que le fils aîné du duc de Choiseul-Praslin, le jeune Gaston-Louis-Philippe de Praslin, âgé de dix-sept ans, se serait donné la mort la veille dans la soirée. Ce jeune homme, sur le point d'entrer à l'école de Saint-Cyr, aurait été présenté au roi le même jour par son grand-père, le maréchal Sébastiani. Le roi l'aurait accueilli avec bonté et aurait cherché à relever son courage abattu; au sortir de l'audience royale, le jeune duc de Praslin, qui paraissait assez calme, serait rentré chez lui, et c'est dans la soirée qu'il aurait accompli cet acte de désespoir.

Une ancienne gouvernante de Mme de Praslin, âgée de soixante à soixante-cinq ans, est devenue folle en apprenant la mort tragique de son ancienne maîtresse. On l'a conduite dans une maison de santé.

M. Edgar de Praslin, frère du duc qui a assassiné sa femme, était aux eaux en Allemagne, dit-on, quand il a appris par un journal le malheur qui vient d'atteindre si profondément sa famille.

Depuis deux jours, il n'est bruit dans le public que d'un nouveau crime auquel se rattacherait un grand nom. Il s'agirait encore d'un pair de France, d'un prince de l'Empire qui aurait assassiné sa maîtresse! Le coupable, qui, à ce qu'il semble, n'a pas trop confiance dans l'art. 29 de la charte, a gagné la frontière.

Qu'on laisse aller l'imagination du peuple, demain le peuple dira que le coup de poignard a frappé à mort, et que la maîtresse du meurtrier était sa femme légitime.

La police doit avoir entendu le bruit que nous rapportons; pour-quoi n'a-t-il été ni démenti ni publié?

Faudra-t-il nous faire l'écho de toutes les rumeurs étranges qui courent la ville? Nous le répétons, l'imagination populaire est active et impitoyable; elle a déjà prêté une cause, — et quelle cause! — au suicide de M. de Montesquiou, aussi bien qu'à la fuite d'un prince impérial. (Courrier Français.)

On assure que des propositions ont été faites au gouvernement français par la compagnie des Indes anglaises pour l'acquisition de Mahé. Cette ville, située sur la côte du Malabar, à 400 kilomètres environ de Pondichéry, à l'embouchure d'une petite rivière, est enclavée dans les possessions anglaises. Son territoire, qui a quatre ou cinq kilomètres environ d'étendue, ne suffit pas aux besoins de ses habitants. Il était autrefois d'une importance beaucoup plus considérable; mais les Anglais, malgré les dispositions formelles des traités de 1814 et de 1817, se sont toujours refusés à nous le restituer en entier.

Nous ne savons pas encore la réponse du gouvernement français aux ouvertures de la Grande-Bretagne; mais l'abandon déplorable dans lequel le ministère laisse depuis quelques années notre possession de Mahé doit faire craindre, de sa part, un acte indigne.

On lit dans l'Indépendant de Montpellier: « La mort décime journellement les prisonniers arabes qui sont enfermés dans les forts Saint-Pierre et Saint-Louis. Ces hommes robustes succombent généralement à la nostalgie ou maladie du pays. »

Les ouvriers maçons de Nantes, qui s'étaient mis en grève, viennent de reprendre leurs travaux. Les lois ne leur offrant aucun moyen de faire valoir leurs réclamations sans compromettre leur liberté et l'alimentation de leurs familles, ils avaient cru que cesser le travail était une voie pacifique, et ils ont bientôt reconnu, par les poursuites dont ils ont été l'objet et les condamnations dont plu-

sieurs d'entre eux ont été frappés, que cette voie présentait de grands dangers. Cependant, comme il faut bien qu'ils fassent entendre leurs cris de misère et cherchent à avoir satisfaction, ils ont chargé M. Evariste Colombet de leur servir d'intermédiaire auprès des maîtres.

Un déplorable événement vient d'avoir lieu à Enghien. Quatre élèves de l'école de Saint-Cyr, promus récemment au grade d'officier, se sont rendus dans cet endroit pour vider une querelle qui a pris naissance il y a cinq mois à l'école.

Une rencontre a eu lieu, et l'un de ces jeunes officiers, atteint d'un coup d'épée, fut transporté dans la maison qu'occupe à Enghien le docteur L..., et y expira au bout de quelques instants. Le malheureux jeune homme est, assure-t-on, le fils d'un colonel; son adversaire est âgé de vingt ans.

Le Moniteur publie diverses nominations concernant les tribunaux de commerce d'Annonay, d'Aubenas, d'Aurillac, de Quintin, de Salins, d'Orléans, de Cahors, d'Argentan, de Tircchbray, de Gournay, de Neufchâtel (Seine-Inférieure) et de Brignoles.

On lit dans le Courrier de l'Aisne: « Un orage épouvantable a éclaté dans l'après-midi du vendredi 20 août sur les communes de Bois-lez-Pargny, Châtillons-lez-Sons. Des grêlons énormes n'ont cessé de tomber pendant plus d'une demi-heure, labourant la terre, brisant les toitures, cassant partout les vitres. Les récoltes sont hachées et perdues. On ramassait après l'orage, et en grande quantité, le gibier tué par la grêle. On parle d'une femme qui, surprise par l'ouragan, a été laissée pour morte dans les champs. »

La chambre de commerce du Havre a reçu communication d'une dépêche de M. le ministre de la marine, lui transmettant une loi du gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud qui a pour objet d'autoriser l'arrestation des déserteurs des navires étrangers.

La faillite de la maison Lesley, Alexander et compagnie, de Londres, est plus considérable qu'on ne l'avait cru d'abord; le passif s'élève non à 400,000 livres sterling, comme on l'avait supposé, mais à 373,000 (près de 15 millions de francs), et les créanciers recevront tout au plus 40 0/0.

D'après la Gazette d'Etat de Prusse du 26, la récolte ne promet pas d'être très brillante en Russie; cependant elle ne sera pas positivement mauvaise. Dans les districts de la Tauride et d'Astracan, il n'y aura pas un produit ordinaire; dans le Saratowschen, les céréales d'été ont seules réussi.

Aux Etats-Unis, la récolte des céréales sera, nous écrit-on, plus belle que jamais. Par contre, on craint qu'il n'en soit pas de même pour le coton, et que l'année présente ne vaille pas même la dernière sous ce rapport.

La Gazette de Cologne annonce la mise à la retraite du ministre de la guerre de Prusse, M. le général d'infanterie de Boyen. M. de Boyen est âgé de plus de 70 ans, et il sera remplacé par le lieutenant-général de Rohr, commandant la 11^e division, qui a son quartier-général à Breslau.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

LUCERNE. — M. le juge d'instruction Ammann crée, avec l'autorisation du conseil-d'état, un corps de carabiniers volontaires, qui sera sous son commandement. Ce corps reçoit un uniforme et un armement particuliers. Ce sera une belle équipée. Le lieu de rassemblement du corps est Rothhausen, à une petite lieue de la ville. Lors des exercices qu'il a faits dernièrement, on a tiré à la cible sur deux figures représentant, l'une le docteur Steiger, l'autre M. Ochsenbein.

BERNE, le 28 août. — D'après des nouvelles sûres que nous avons reçues aujourd'hui de Lucerne par un voyageur, il est tout-à-fait inexact que le gouvernement ait appelé des troupes et ait pris d'autres mesures militaires. Le même voyageur dit qu'à Lucerne tout était aussi tranquille que dans un tombeau. Quelques soldats du train appelés pour leur instruction ont été licenciés hier; il ne reste plus qu'une compagnie d'infanterie. La retraite d'hier au soir n'avait que quatre tambours.

On lit dans la Gazette de Berne du 26 août: « A la jonction de l'Emme et de la Reuss, on a pratiqué une mine, probablement pour empêcher l'établissement d'un pont de bateaux en cet endroit. Avant-hier, dans la nuit, il y a eu une alerte. Le conseil de la ville a reçu l'ordre de tenir prêts, à toute heure, vingt-six chevaux, et les autres communes en proportion. Il se passe sans doute quelque chose, car, dans les autres cantons de l'alliance, des ordres ont été donnés aussi pour que l'on ait à se tenir prêt. Nous croyons que tout cela concerne le canton du Tessin; celui-ci doit donc se tenir sur ses gardes. Uri compte sur le secours de la partie voisine des Grisons. »

ESPAGNE.

Narvaez est arrivé à Madrid, et sa présence, qui a passé inaperçue parmi le peuple, a produit une certaine sensation à la cour et dans les cercles politiques. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont vu revenir à Madrid avec une répugnance peu déguisée l'homme des états de siège et des fusillades, l'homme qui est une personnification du régime inintelligent du sabre, l'homme déloyal qui trahit et persécuta les progressistes qui l'avaient accueilli et proné avec tant de confiance ou plutôt tant d'imprudence. Les autres n'ont pu cacher leur joie; ils ont oublié sans doute de quelle manière il traita leurs amis, les Mon et les Pidal; ils ont oublié qu'ils furent obligés de le chasser de Madrid; ils ont oublié enfin qu'avant de partir il tenta, pour se venger, d'exciter un pronunciamiento à Madrid. Ils ne voient en lui que le général qui peut les ramener au pouvoir, et qu'ils flattent dans cette espérance.

Quoi qu'il en soit de ce que produira à Madrid la présence d'un sabre de plus, il n'est pas moins vrai que les intrigues y étaient, au moment du départ du courrier, plus nombreuses que jamais. Les ultra-modérés ne déguisaient pas leur joie; mais on persistait à croire qu'il ne serait pas donné pleine satisfaction à leur attente, que Mon, Pidal et Martinez de la Rosa seraient tenus tout-à-fait en dehors de la nouvelle combinaison ministérielle projetée.

Les bases du cabinet futur paraissent toujours devoir être Narvaez et Salamanca. Quant à leurs collègues, on n'était pas tout-à-fait d'accord sur leurs noms. Les uns disaient que Sotelo et Benavides pourraient bien rester, le premier à la marine, le second à l'intérieur; tandis que d'autres donnaient Ros de Olano pour remplaçant à Sotelo ou à Benavides. Les autres membres du cabinet devaient être, d'après les rumeurs, Cordova, Escosura et Vahey.

On écrit de Barcelonne à la date du 28 août: « La situation de l'Espagne devient de jour en jour si critique qu'on doit s'attendre à quelque événement extraordinaire et funeste. Jamais, même dans la dernière guerre civile, le trône d'Isabelle n'avait été exposé à un aussi grand danger. Chacun se demande ce que nous allons devenir avec le système qui nous régit, et personne ne peut trouver une réponse à faire. Savez-vous comment s'abandonne aujourd'hui les fabricants, les propriétaires, les négociants, les gens d'affaires? « Où allons-nous? quand finira cet état de choses? »

La faction augmente tous les jours; elle ne se trouve plus réduite à la défensive, elle prend l'offensive quand elle veut. La campagne n'est plus habitable; personne n'y est en sûreté. Quiconque possède un peu d'aisance est forcé de se retirer dans les villes fortifiées. Les montemolinistes ont totalement levé le masque. Chez eux, plus de douceur, plus de modération; ils ne respectent plus rien. Les lois divines et humaines sont foulées aux pieds par ces défenseurs de l'autel et du trône. Et le système de représailles adopté par notre capitaine-général est bien loin d'avoir produit l'effet qu'il en espérait. Au reste, ce système est fortement réprouvé par tout le monde, quelle que soit l'opinion de chacun. Ainsi, Pavia, qui disait un jour à un de mes amis que la première sentence de mort qu'il avait signée était celle de Mosen Benet, et qu'il en avait éprouvé une peine à ne pas fermer l'œil de plusieurs nuits, semble se complaire maintenant à envoyer les malheureux à la boucherie. Le sang doit-il s'arrêter par le sang? Si les factieux se comportent comme de vrais sauvages, faut-il les imiter? L'inquisition et la liberté peuvent-elles marcher l'une à côté de l'autre et suivre le même sentier?

Les nouvelles de Madrid sont chaque jour plus tristes, plus alarmantes. Le gouvernement ne sait à quel saint se vouer pour conjurer l'orage qui gronde, et qui menace de tout renverser. Le cabinet Salamanca-Pacheco est réellement frappé de mort; mais qui sera assez courageux pour recueillir son héritage, ne fût-ce même que sous bénéfice d'inventaire? Le trésor sans argent pour faire face aux besoins les plus pressants, le gouvernement sans crédit à l'intérieur ni à l'extérieur, le désordre le plus complet dans toutes les branches de l'administration, les emplois se vendant au plus offrant, le commerce paralysé, l'industrie nationale entièrement abandonnée, les capitalistes resserrant leurs fonds, cela explique la panique qui s'est emparée de tous les esprits. Au milieu de ce chaos, quel est le parti qui se croira assez fort, assez éclairé, assez sage pour accepter la direction des affaires? Les progressistes, il est vrai, pourraient sauver la situation; mais seront-ils capables de faire abnégation de leurs justes ressentiments pour ne s'occuper que du bien public? A leur défaut, qui serait en état de manier avec avantage les rênes du gouvernement? Serait-ce les Mon et les Pidal? Ou bien faudrait-il rappeler le sabre de Narvaez? Hélas! il ne paraît pas probable qu'ils soient bien capables de nous tirer de la mauvaise et fatale position où ils nous ont eux-mêmes placés?

Pour le moment, Salamanca règne, et les chances sont pour lui, quoi qu'en disent les organes des deux oppositions, le *Faro* et l'*Eco del Comercio*. C'est vraiment un homme d'état intrépide que Salamanca; il est seulement fâcheux qu'il n'entende rien aux affaires. On croit en général qu'il a de bonnes intentions, mais un bien mauvais système.

Dans toutes ces circonstances-là, je ne parle pas de la jeune reine, qui cependant joue un rôle assez significatif; mais c'est une enfant que sa mère a perdue. Le retour de Christine en Espagne a été, depuis la fin de la première guerre civile, le coup le plus funeste qui ait frappé cette magnanime et généreuse nation. L'ambition éfrenée de cette femme a mis l'Espagne à deux doigts de sa perte, et le trône de sa fille sur le bord d'un affreux précipice.

La nouvelle avait couru ici que la reine allait se rendre à Barcelonne pour y abdiquer solennellement en faveur de sa sœur. Mille autres bruits aussi absurdes circulent journellement, soit sur la santé de la jeune souveraine, soit sur la situation du ministère, soit sur les factieux, soit sur la connivence qui existe entre ces derniers et le gouvernement français.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Le steamer l'*Hibernia* est entré à Liverpool pendant la nuit du 27 au 28 août. Ce vapeur avait quitté Boston le 16 et Halifax le 18; il a donc fait la traversée la plus rapide que l'on ait encore eu à constater (9 jours). L'activité des guérillas qui s'interposent entre la côte et les forces américaines qui ont pénétré dans l'intérieur du Mexique empêche un service régulier de communication entre l'armée du général Scott et la Vera-Cruz. On est donc réduit à des nouvelles qui n'ont rien de positif ni de complet. Une chose paraît certaine néanmoins, c'est que la mission pacifique de M. Trist a complètement échoué. On a reçu à la légation britannique à Washington des dépêches de M. Bankhead, ministre anglais à Mexico, annonçant que les efforts de ce diplomate pour amener un arrangement entre les parties belligères n'ont obtenu aucun succès.

Le bruit courait à la Nouvelle-Orléans que le général Scott, ayant enfin accompli son mouvement de Puebla sur Mexico, serait entré dans cette capitale à la suite d'un engagement qui lui aurait coûté 300 hommes. Cet important événement aurait eu lieu le 17 juillet. Le bruit que nous rapportons avait pris assez de consistance pour permettre au *National*, journal de la Nouvelle-Orléans, de publier le récit détaillé qui suit :

Le général Scott est entré à Mexico le 17 juillet. Il n'a rencontré aucune résistance depuis Puebla jusqu'à Penon, bourg situé à huit milles de Mexico. Là, une légère escarmouche s'est engagée entre son avant-garde et les Mexicains, qui n'ont pas tardé à battre en retraite. Les autorités civiles sont alors venues à la rencontre du général Scott. On a conclu une convention assurant le respect des personnes et des propriétés; puis notre armée est entrée tranquillement dans la ville de Montezuma. Cette importante nouvelle est arrivée ici par le *Massachussets*, mais a été tenue secrète, nous ne savons trop pourquoi. La source d'après laquelle nous la publions paraît authentique.

Le courrier porteur de cette nouvelle pouvait venir de Mexico par Orizaba à la Vera-Cruz en cinq jours par un beau temps, et en sept jours par tous les temps possibles. Le *Massachussets* a quitté la Vera-Cruz le 23; il est donc clair qu'il a apporté la nouvelle.

Santa-Anna et Canalisio s'étaient querellés, dit-on, à propos de la défense de la ville. Canalisio, reconnaissant l'impossibilité d'une résistance efficace, voulait au moins ménager la capitale et se porter au-devant de l'ennemi en rase campagne. Santa-Anna s'y est opposé. De sorte qu'il n'y a eu, à proprement parler, de résistance d'aucune espèce.

Il y a ici (à la Nouvelle-Orléans) une lettre de Mexico, en date du 17, qui annonce positivement l'occupation de cette capitale par les Américains; et, quant à nous, nous n'avons aucun doute sur l'authenticité de cette nouvelle.

Un autre journal de la Nouvelle-Orléans publie une lettre datée de Brazos San-Yago, et ainsi conçue :

Monsieur, je m'empresse de vous prévenir que M. Fisher vient d'arriver ici de Matamoras, et qu'il a appris dans cette dernière ville que le colonel qui commande les troupes américaines les avait rassemblés et leur avait lu une proclamation portant que le général Scott était entré dans Mexico après avoir perdu 300 hommes.

La nouvelle a été apportée de San-Fernando à Matamoras par une estafette mexicaine à l'alcade, et on la croit généralement vraie. Il est pourtant essentiel de faire remarquer que, d'après des bulletins officiels, le général Scott était encore à Puebla le 15, et que, pour entrer à Mexico le 17, il eût fallu qu'il fit, en moins de deux jours, 75 milles (25 lieues), et qu'il livrât un combat; mais que la date de l'occupation de Mexico soit ou non exacte, il n'en est pas moins très probable, pour ne pas dire certain, que cette occupation a eu lieu, puisque, les négociations entamées pour la paix ayant échoué, le mouvement du général Scott sur Mexico a dû s'opérer sans plus de délai.

Les Indiens du Texas, excités, à ce qu'il paraît, par des agents mexicains, se livrent à des incursions très incommodes pour les habitants.

Le général Taylor était toujours dans son camp de Walnut-Springs, en avant de Monterey, avec 7,000 hommes environ; il attendait un renfort de 3,000 hommes pour marcher sur San-Luis.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La PATE DE GEORGÉ pour la guérison des Maladies de Poitrine est la plus agréable et la plus efficace. Elle est aussi agréable que les meilleurs Bonbons, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, pharmacien, place de Foy, 4; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Maçon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1250	1250	1250	1255 75	1255 75	1255 75
prime d. 40	»	»	»	»	1257 50	»
Paris à Rouen.	931 25	931 25	931 25	932 50	932 50	932 50
prime d. 40	»	»	»	»	935	936 25
Avignon à Marseille	580	580	580	577 50	577 50	577 50
prime d. 40	»	»	»	»	588 75	586 25
Orléans à Vierzon.	»	»	»	566 25	567 50	567 50
prime d. 40	»	»	»	»	570	»
Chemin du Nord.	»	»	»	555 75	552 50	552 50
prime d. 40	»	»	»	»	556 25	556 25
Paris à Lyon.	»	»	»	592 50	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	»	»	»	325	320	320
prime d. 40	»	»	»	»	327 50	»

Bourse de Paris du 1^{er} septembre 1847.

Le premier jour de la liquidation s'est passé d'une manière très calme, et les fonds n'ont éprouvé que des variations insignifiantes. Le 5 0/0, avant l'ouverture, a été fait pour fin courant à 76 87 1/2 et 90, et il a ouvert au parquet à 76 90. Il a fléchi immédiatement, et il est tombé à 76 80. Mais, à l'approche de la clôture, il a éprouvé une légère amélioration, et il est resté demandé à 76 85 au parquet et dans la coulisse. Le report, coté à 12 1/2 et 07 1/2, s'est fait dans la coulisse à 07 1/2 et 10.

Alfaires modérées, surtout pour un jour de liquidation. Les fonds anglais sont en hausse de 1/8 0/0.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	76 70
Quatre pour cent	101 65
Quatre et demi pour cent	»
Cinq pour cent	118 40
Emprunt de 1844	»
Trois pour cent belge	»
Quatre 1/2 p. cent belge	»
Cinq pour cent belge	»
Récépissés Rot-schild	101 70
Cinq pour cent romain	96
Trois pour cent espagnol	»
Banque de France	5200
Banque belge	»
Caisse Lafitte	»
Comptoir Ganneron	1030
Obligations de Paris	»
Saint-Germain	»
Versailles (rive droite)	275
Versailles (rive gauche)	»
Paris à Orléans	1250
Paris à Rouen	931 25
Rouen au Havre	875
Avignon à Marseille	»
Strasbourg à Bâle	175 75
Orléans à Vierzon	»
Orléans à Bordeaux	466 25
Chemin du Nord	557 50
Paris à Strasbourg	590
Tours à Nantes	570
Paris à Lyon	595
Lyon à Avignon	448 75

BORSE DE LYON.

Cours des valeurs Industrielles.

Le 2 septembre 1847.

NUMÉRO DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,700	4,700
2,000	500	Société riveraine d'assurance	498	498
1,000	1,000	Banque de Lyon	3,763	3,763
2,000	5,000	Bateaux à vapeur	4,600	4,600
520	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	7,000	7,000
300	3,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	4,600	4,600
200	2,000	Goûdoles sur Saône p. marchandises	4,300	4,300
200	10,000	Compagnie de l'Aigle	10,500	10,500
1,050	500	Compagnie du Rhône	900	900
6,000	5,000	Canal de Givors	590	590
356	500	Eclairage par le gaz	506	506
1,000	500	Abbeville	420	420
500	500	Amiens	420	420
1,000	450	Avignon	690	690
500	400	Bayonne	1,050	1,050
1,000	500	Besançon	580	580
500	400	Boulogne, Sévres et Saint-Cloud	975	975
1,250	400	Bourg	420	420
1,200	500	Bourges	250	250
500	750	Clermont	920	920
1,500	400	Cognac	270	270
450	600	Dijon	385	385
1,200	1,000	Dole	892 30	892 30
1,500	400	Florence	600	600
450	600	Genève	775	775
1,200	1,000	Grenoble	510	510
1,500	1,000	Guillottière	325	325
1,500	1,000	Laval	4,060	4,060
320	5,200	Limoges	980	980
1,000	440	Lyon, Compagnie Perrache	670	670
600	500	— nouvelle émission	305	305
420	500	Metz	400	400
1,000	300	Méziers et Charleville	620	620
900	500	Montpellier	620	620
5,300	440	Moulins	275	275
600	500	Mulhouse	610	610
875	500	Nantes	250	250
1,000	450	Nevers	450	450
600	750	Perpignan	1,515	1,515
1,000	700	Puy	1,475	1,475
1,300	1,000	Reims	1,400	1,400
1,000	780	Rive-de-Gier	980	980
900	800	Saône-et-Loire	510	510
1,740	600	Saint-Etienne	375	375
560	800	Saint-Étienne	510	510
1,000	1,000	Strasbourg	1,300	1,300
400	400	Trois villes du Midi	675	675
400	5,900	Troyes	675	675
400	5,000	Turin	1,300	1,300
4,485	1,250	Valence	675	675
1,000	1,000	Vaucluse	675	675
2,500	1,000	Vente	1,375	1,375
4,500	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	6,300	6,300
450	2,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,300	6,300
300	2,000	Mines de houille	1,075	1,075
220	2,000	Compagnie générale	850	850
1,790	1,500	Compagnie générale des Tréfondis	850	850
1,500	1,500	Compagnie des mines des Lites	400	400
240	5,000	Compagnie du Villars	400	400
1,790	1,790	C ^o des Houillères de Saint-Etienne	1,470	1,470
1,419	1,419	Sur le Rhône	2,050	2,050
»	»	de la Feuillée	1,600	1,600
»	»	du Palais-de-Justice	1,453	1,453
»	»	de l'Île-Barbe	320	320
»	»	de Vaise	1,310	1,310
»	»	Omnium	5,125	5,125
»	»	— nouvelle émission	400	400
»	»	Moulins à vapeur de Perrache	500	500
»	»	Gare de Vaise	500	500
»	»	Ferrains de Vaise	850	850
»	»	Compagnie des Eaux de Villefranche	850	850

LYON. — Imprimerie de BOURSIS FILS, rue Poulallerie, 19.

A vendre de gré à gré,
UN FONDS DE COMMERCE
DE DROGUERIE ET ÉPICERIE
Situé à Lyon, rue Lanterne, n° 50.

Il était exploité par les sieurs Moissonnier jeune et C^o.

S'adresser à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, n° 2, à Lyon. (2396)

A VENDRE OU A LOUER, A LONG BAIL.
UNE BELLE FABRIQUE ayant été bâtie pour une sucrerie, située au Pont-de-Ruy (Isère), à un demi-kilomètre de Bourgoin, sur la route royale de Lyon à Chambéry.

Cet établissement peut servir à toutes sortes d'industries, tissage ou soierie, etc. Ce local, situé sur le bord de la rivière, est de la contenance d'un hectare, entouré de murs, et possède une très belle cheminée à vapeur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Astier, avocat, à Jaffieux (Isère). (2383)

L'administration des MESSAGERIES ROYALES prévient le commerce de Lyon qu'elle vient d'organiser un service de **BOULAGE ACCÉLÉRÉ** pour PARIS, dont les départs auront lieu tous les jours à compter du 1^{er} septembre prochain.

Les bureaux sont établis: 48, place de la Charité, et 7, place des Terreaux. (2392)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. PIRAUD, orfèvre, qui était sur le Pont-de-Pierre, est actuellement rue Saint-Côme, 4. (909)

SIROP ET PASTILLES DE THRIDAGE

ou SUC PUR DE LAITUE.

Préparés par PAUL GAGE, pharm., rue Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris.

Les préparations de THRIDAGE, de M. PAUL GAGE, ont été proclamées par l'Académie royale de Médecine de Paris et par le Collège de Santé britannique comme les CALMANTS les plus puissants qu'on doive employer dans les Rhumes, Toux, Catarrhes, Insomnies, etc. Elles procurent un sommeil délicieux, des rêves agréables, et n'ont jamais les dangers de l'OPIMUM. (7644)

DÉPÔTS à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

LIMONADE DE ROGÉ

(PURGATIF AU CITRATE DE MAGNÉSIE, REMPLAÇANT L'EAU DE SEDLITZ).

Approuvée par l'Académie royale de Médecine.

« Ce médicament (dit le rapport fait à l'Académie) ressemble par sa saveur à une véritable limonade; il purge aussi bien que l'eau de Sedlitz ordinaire; par son goût agréable, il devient un puissant moyen de vaincre la répugnance d'un grand nombre de malades pour les purgatifs; il n'occasionne ni soif, ni épreintes, ni coliques, si ce n'est très légères, et en conséquence on peut dire de lui qu'il agit *lulo* et *juvunt* (sûrement et agréablement). »

La poudre préparée par M. ROGÉ permet à tout le monde d'obtenir facilement une limonade purgative gazeuse transparente, tout-à-fait semblable à celle qu'il prépare lui-même pour Paris.

Elle ne se vend qu'en flacons scellés aux deux bouts par le cachet Rogé, INVENTEUR, et portant sur l'étiquette la signature Rogé.

Dépôts à Lyon, chez André, pharmacien, place des Célestins, et chez Vernet, place des Terreaux; à Thizy, chez Bouvier, pharmacien. (7576)

SURDITÉ, MIGRAINE.

M. le comte du Puget-Nadaillac; M^{me} Milenau, femme du greffier du juge de paix de Saint-Amand (Nièvre); M. le comte de Chambon, au château de Buissy, près Dreux, tous sourds presque complètement depuis un grand nombre d'années, viennent encore d'être guéris par les divers traitements du docteur M. MÈNE.

Nota. — Avec son ouvrage (3^e édition), dont les gravures coloriées démontrent clairement l'état

pathologique de l'oreille, on en reconnaît facilement la cause pour se guérir soi-même. — Prix de cet ouvrage: 3 f. — Seul dépôt à Lyon: M. LARDET, place de la Préfecture. — Ne pas confondre. (7424-8483)

MALADIES DES VOIES URINAIRES